VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en briques à trois étages et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin de marchandises sèches de D H Holmes.

Vis-à-vis celui de Schwartz, Newman & Co.

A une maison de la rue du Canal

Succession de Dr Charles Louis No 48-579 (Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

MACON & KERNAGHAN W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 134 rue Carondelet JEUDI 11 AVRIL 1901 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Common il sera vendu à encanter publique, en vertu d'un ordre émanant du jugement rendu par l'Hon Geo H Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse de l'Orléans, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence en briques à trois étages avec mansarde nouvellement bâtie et entièrement arrangée, située rue Dauphine dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilot bornant Bayou Bienvenue, Dauphine et Bienvenue contenant vingt-huit chambres, galerie 20 chambres meublées, bains, etc.

Le lot de terre sur lequel cette maison est construite a 40 pieds de façade sur Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles et en forme irrégulière de 120 pieds environ.

Cette propriété est louée à un locataire payant $20 par mois.

Cette propriété est vendue sans garantie de la part de la Succession de Charles Louis et sera livrée à l'acquéreur libre de toutes dettes, hypothèques et privilèges.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Pour plus ample renseignements s'adresser au soussigné ou au Bureau de l'Encanteur.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.

Bureau No 134 rue Carondelet.

10 mars—3 10 17 24 31—avr 7

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Wilhelmine Hirsch Wilhelmine Hirsch

JEUDI LE 11 AVRIL 1901

Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Common il sera vendu à un public d'Office W. B. Sanderson, juge de la District Court, Division "C" de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de vente émanant du jugement rendu en cette cause, les lots ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, faisant partie du Faubourg Tremé, Dauphine District de cette ville et ayant pour dimensions: 40 pieds 1 pied borné par la rue Dauphine et une Ruelle, Bagnolet et Bienvenue, ensemble avec les bâtisses et améliorations y attachées, consistant en une maison de deux étages et de quatre logements.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frais de l'adjudication à la charge de l'acquéreur.

Emile J. Wolfe, Avocat, 1340 Carondelet.

Smith & Rosenberg, Encanteurs, 134 rue Carondelet.

10 mars—3 10 17 24 31—avr 7

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos. 610-622, Rue du Port

Un Joli Cottage Double, Louer à Seize Dollars par Mois.

Succession de feu Vincent Anthony Fredrick

No 64 127— Cour Civile de District Division "D" Paroisse d'Orléans

Mercredi le 10 avril 1901

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur Bureau No 84a rue Common. En vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 7 mars 1901 et à mes mêmes Cas et Ordre de vente publique, MERCREDI le 10 avril 1901, à midi au Bureau et Encanteur de Peter Gallagher, et en vertu de la loi entre les Parties Succession de Vincent Anthony Fredrick.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant comme est No 4 dans le plan de Mme Pauline Caserlée et Sophie Morel, en Chemin Des Lacs, Bornant Ouest, Nord, Est, Sud, ayant trente pieds trente pieds sept pouces quatre lignes de face à la Rue Port et cinquante huit pieds de profondeur.

Tel que le dit lot de terre en plus complet à l'opinion du acquéreur et la balance qui y a de ses biens de la quarterge, contenant par à topographie au nom de vendeur et arrivage sur la dite propriété, et portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement et payable en un et deux ans après date. Lante de vente sous Frais de l'acquéreur et devant être passé devant Robert Léger notaire, et le vendeur n'entend toutes les charges et décortiqs, et les timbres de revenu nécessaires et les taxes de 19-1 à vant être payée par l'acquéreur et payable en un et deux ans après date.

Robert Léger, avocat 137 rue Carondelet

10 mars—10 17 24 31—avril 3 10

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Marie Loustau, No 64 171, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division B—PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 3 avril 1901, à midi, au Bureau de vente public, 813 rue BUREAU ET BORNE chère publique, 813 rue de la Commune, entre les rues Chartres et Bourbon, en vertu d'un ordre émanant du jugement rendu par l'Hon Fred H. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 25 février 1901, pour le compte de la succession de Marie Loustau, les lots de terre dans le faubourg Tremé, Dauphine District de cette ville et ayant pour dimensions: Le premier lot borné par la rue Dauphine et une Ruelle, Bagnolet et Bienvenue, ensemble avec les bâtisses et améliorations y attachées, consistant en une maison de deux étages et de quatre logements.

Le deuxième lot de terre adjacent au premier, borné par la rue Dauphine et une Ruelle, Bienvenue et Bienvenue, ensemble avec les bâtisses et améliorations y attachées, consistant en une maison de deux étages et de quatre logements.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frais de l'adjudication à la charge de l'acquéreur.

Spear & Escoffier, Encanteurs, 813 rue de la Commune.

10 mars—3 10 17 24 31—avr 7

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Magnifiques Cottages Propriétés.

COTTAGE SIMPLE, No 3314 rue Urquhart.

Entre les rues Clouet et Louisa

ET LE

MAGASIN ET RESIDENCE, 1213 rue Clouet.

Immeuble de la Succ Urquhart

JEUDI LE 4 AVRIL 1901

Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Common Nouvelle-Orléans sera vendu en vertu d'un jugement rendu en cour le 8 mars 1901 par l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Division "C" de la District Court, Division "C" de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire intitulée Margaretta Delaney, Succ de Hugh Nimmo, versus Hugh Nimmo, Jr, et al, No 63 842 à l'ordre public publique en vertu d'un ordre émanant du jugement rendu en cette cause, les lots ci-après décrits, savoir:

Premier lot—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, faisant partie du Faubourg Clouet (Cypress) et Marais, désignant sur le plan de Mme Pauline Caserlée et Sophie Morel, en Chemin Des Lacs, Bornant Ouest, Nord, Est, Sud, ayant trente pieds trente pieds trente pieds trente pieds et cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et en forme irrégulière de 85 pieds cette ligne de face et de profondeur et est composé de la partie du lot de terre ci-dessus et du lot de terre ci-dessous.

Les améliorations comprennent un cottage simple de deux pièces et cuisine, et de deux cuisines et magasin, quatre chambres, cuisine, bains, etc. Ce portant le numéro 3314 rue Clouet, enseignes Urquhart.

Conditions—Un tiers en plus, remplissant l'option des acquéreurs et la balance en 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 8 pour cent payable en deux ans après la date respectivement avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement ensemble avec les droits de vendeur et hypothèque sur le tout, les hypothèques nécessaires de sécurité et une portion de crédit des mineurs sera représentée par des billets séparés portant hypothèque et privilège. Un dépôt de 10 pour cent est requis au moment de l'adjudication.

Frais de vente incluant les timbres du revenu sont frais de l'acquéreur payé avant Theo. H. Spielmann, notaire public.

Les Plans à la Bourse

SMITH & ROSENBERG, Encanteurs.

Maxwell C. Smith Encanteur.

Bureau 812 rue Carondelet.

C. G. Collins, Avocat.

A. E. Blackman, avocate.

10 mars—3 10 17 24 31—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mlle Fanny Ferret.

No 64,001—Division D.

Cours Publiques à la vente de l'Honorable W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, siégeant le premier jour de mars 1901, en cette cause, les immeubles ci-après décrits, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, faisant partie du Faubourg Tremé, Dauphine District de cette ville et ayant pour dimensions: 40 pieds 1 pied borné par la rue Dauphine et une Ruelle, Bagnolet et Bienvenue, ensemble avec les bâtisses et améliorations y attachées, consistant en une maison de deux étages et de quatre logements.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frais de l'adjudication à la charge de l'acquéreur.

Emile J. Wolfe, Avocat, 1340 Carondelet.

Smith & Rosenberg, Encanteurs, 134 rue Carondelet.

10 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

Je certifie par le présent, que le 21 mai jour de février 1901, ce jour a été remis dans ma cette cause dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et chiffres suivant, à savoir:

Mme Isabelle Chabert, femme de Lucien Levillier versus Lucien Levillier, No 64 144, Division D.

Par ordonnance de Peter Seiff, Esq. avocat pour la plaignante et sur la présentation de bonne preuve à l'appui de la demande, il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur et la plaignante de ce jour, pour les raisons ci-avant mentionnées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entre dans cette affaire et que le défendeur Lucien Levillier, non frappé et soit fixé et en conséquence qu'il y soit jugement en faveur de la plaignante, Isabelle Chabert, femme de Lucien Levillier et contre le défendeur, Lucien Levillier, non frappé et soit fixé et en conséquence qu'il y soit jugement en faveur de la plaignante, Isabelle Chabert, femme de Lucien Levillier et contre le défendeur, Lucien Levillier, non frappé et soit fixé et en conséquence qu'il y soit jugement en faveur de la plaignante, Isabelle Chabert, et dissoute et que ladite plaignante soit et elle est par le présent et par le présent dit mari indéfinitivement et les frais

Et il est ordonné, adjugé et décrété que le présent ordre et que le présent ordre soit et le présent ordre et que le présent ordre et que le présent ordre et que